



LES ÉTAPES DE LA SOUSCRIPTION

- 1 - Connectez-vous** au site www.invest2018-loreal.com
- 2 - Cliquez** sur le bouton « Souscrire »
- 3 - Identifiez-vous** grâce à vos identifiant et mot de passe
- 4 - Faites vos choix** en complétant l'écran de souscription
- 5 - N'oubliez pas de valider** votre souscription

Une seule souscription est autorisée par salarié.

Minimum de souscription : une action L'Oréal.
Maximum de souscription : 25 % de votre rémunération annuelle brute 2018.

WWW.INVEST2018-LOREAL.COM

L'ORÉAL

Du
4 au 18
juin
2018

Plan D'ACTIONNARIAT Salarié

L'OFFRE EN BREF



SALARIÉ &
ACTIONNAIRE

JE DIS
OUI!

Crédit Photos : istockphoto - OEB_FCPE_BEL_FR18

WWW.INVEST2018-LOREAL.COM

L'ORÉAL

TOUT COMPRENDRE SUR LE PLAN D'ACTIONNARIAT SALARIÉ

L'Oréal vous propose une nouvelle façon de vous associer au développement du Groupe en devenant actionnaire, via le Fonds Commun de Placement Entreprise « L'Oréal Employee Share Plan ».

Le Fonds Commun de Placement d'Entreprise « L'Oréal Employee Share Plan » est un fonds de placement réservé aux salariés du Groupe qui souhaitent investir en actions L'Oréal.

En participant à ce premier Plan d'Actionnariat Salarié, vous avez la possibilité d'acheter des actions L'Oréal à des conditions préférentielles.

Une **décote de 20 %** sur le prix de référence* de l'action

Un abondement allant jusqu'à **4 actions offertes par L'Oréal** en fonction de votre investissement

La possibilité de payer par virement bancaire

À NOTER AVANT D'INVESTIR

À l'issue de votre participation au Plan, vous serez actionnaire de L'Oréal

À ce titre, vous bénéficierez des dividendes éventuels versés chaque année qui seront réinvestis dans le FCPE. Ces dividendes seront majorés de 10 % à partir de deux années civiles de détention de vos actions, soit en 2021. Comme pour tout actionnaire, votre investissement suivra l'évolution du cours de l'action L'Oréal à la hausse comme à la baisse. Il comporte donc un risque de perte en capital.

🔒 Votre investissement est bloqué 5 ans

Votre investissement est bloqué jusqu'au 24 juillet 2023, sauf cas de déblocage anticipé.

* Le prix de référence est la moyenne des cours d'ouverture de l'action L'Oréal en bourse relevés entre le 4 et le 31 mai 2018 et sera fixé le 1^{er} juin 2018.

LA RÈGLE D'ABONDEMENT

Dans le cadre du Plan d'Actionnariat Salarié, l'abondement sera versé selon la grille ci-dessous :

Si vous achetez en 2018 un nombre d'actions égal à	+	L'Oréal vous offre en 2023 au titre de l'abondement un nombre d'actions égal à :	=	Montant total de votre investissement en 2023
1		1		2 actions
2		1		3 actions
3		2		5 actions
4		2		6 actions
5		2		7 actions
6		2		8 actions
7		3		10 actions
8		3		11 actions
9		3		12 actions
10 actions & au-delà		4		14 actions & au-delà

Au-delà de 10 actions souscrites, l'abondement reste plafonné à 4 actions.

EXEMPLE

Vous souhaitez acheter 3 actions.

Prenons l'hypothèse d'un **prix de référence de l'action L'Oréal de 180 €**. Le prix d'acquisition d'une action serait pour vous de **144 €** (soit 180 € moins la décote de 20 %).

→ En 2018, vous payez 3 actions au prix décoté, soit **432 €** (3 x 144 €).

+ En 2023, L'Oréal vous offre 2 actions. Prenons l'hypothèse que le prix de l'action L'Oréal est de **180 €** en 2023.

= La valeur de votre investissement en 2023 est de **900 €** (5 x 180 €).

Dans cet exemple, vous réaliseriez une plus-value de

468 €*

* Hors impôts et hors dividendes éventuels.

QUI PEUT SOUSCRIRE ?

Tout salarié présent et ayant au moins 24 mois d'ancienneté au 18 juin 2018.

QUE SE PASSE-T-IL APRÈS LA SOUSCRIPTION ?

Vos actions dans le fonds sont bloquées pendant 5 ans, vous ne pourrez donc pas les vendre avant la fin de la période de blocage. Néanmoins, certains cas de déblocages anticipés sont prévus tels que mentionnés dans le document « **Supplément Local** ».

Les actions offertes au titre de l'abondement, vous seront livrées à la fin de la période de blocage, soit le 24 juillet 2023. Ces actions gratuites vous seront livrées sous réserve que vous soyez salarié du Groupe L'Oréal à cette date (sauf exceptions mentionnées dans le « Règlement PAGA »).

Les frais de tenue de compte sont pris en charge par L'Oréal.



CONNECTEZ-VOUS SUR
WWW.INVEST2018-LOREAL.COM

- Pour en **savoir plus** sur l'offre
- Pour **faire des simulations** d'investissement
- Pour **souscrire du 4 au 18 juin 2018**